Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 081-200066124-20261012-241_2026-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CA	En exercice
93	93

PRESENTS	59
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	14
ABSENTS	18

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026

Date de la Convocation
6 OCTOBRE 2026
Date d'Affichage
6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi douze octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Jean-Luc BASTIE, Claire BATAILLER, Joëlle BERTHOMIEU, Jérémy BOMPART, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Fabien FENESTRE, Guillaume GAIRIN, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Nicolas GERAUD, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucie DUCOS à Didier KLEIBER, Max ESCAFFRE à Vanessa VENZAL,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Eric BEILLEVAIRE à Régine MOULIADE, Henri BES à Béatrice VICENTE, Jean-Luc CATHALAU à Vincent TERRASSIE, Sylvie DA SILVA à Martine TERRIER, Gwenaël GRANGER à Sébastien BRAYLE, Jean-Claude LABORIE à Lara TREGAN, Maryline LHERM à Guillaume GAIRIN, Stéphanie NADAÏ-PUECH à Christophe HERIN, Ludivine PAYA à Fabienne MOLINIER, Pascale PUIBASSET à Sébastien CHARRUYER, Pascal ROBERT-COLS à Benjamin VERDEIL, Paul SALVADOR à Patrice GAUSSERAND, Clément THOUY à Evelyne BRETAGNE, Mickaël VEIGA DIAS COELHO à Claire BATAILLER,

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Julien BACOU, Daniel BREIL, Michel CARIVEN, Boris CORTIJOS, Thomas DOMENECH, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Bernard FERRET, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Anne MILLET, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Gilles TURLAN, Isabelle VAURS

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas GERAUD

N°241_2026

ACTES : 4.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 23- Modification du tableau des effectifs

Exposé des motifs

Aux termes du Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L 313-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 081-200066124-20261012-241_2026-DE

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
Le besoin de créer comme poste permanent, compte-tenu des projets en cours ou à venir, un poste d'archiviste à temps complet sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, au sein de la direction des systèmes d'informations, la mission Conformité des données et Archives étant rattachée à cette direction.

Créations :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Systèmes d'informations	Archiviste	TC	Administrative	Attaché

Considérant les nominations à la suite des promotions internes et de réussite à concours sont modifiés :

- Un poste d'animateur territorial est transformé en poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine au sein du service Lecture publique de la direction Culture pour assurer les fonctions de chef de bassin de lecture publique ;
- Six postes d'adjoints techniques territoriaux et un poste d'adjoint d'animation territorial sont transformés en poste d'agent de maîtrise territorial au sein des divers services de la direction Education, pour assurer respectivement des fonctions de chef de cuisine, référent restauration et entretien, agent polyvalent de restauration et entretien et agent d'animation.
- Un poste d'adjoint technique territorial est transformé en poste de technicien territorial au sein de la direction des systèmes d'information pour assurer les fonctions de chargé de projets numériques.

Modifications :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Culture - Lecture publique	Chef de bassin Lecture publique	TC	Culture	Attaché de conservation (pat)
1	Education - Restauration et entretien	Chef de cuisine	TC	Technique	Agent de maitrise
2	Education - Restauration et entretien	Référent restauration et entretien	TC	Technique	Agent de maitrise
2	Education - Restauration et entretien	Agent polyvalent de restauration et entretien	TC	Technique	Agent de maitrise
1	Education	Agent d'animation - référent	TNC (0,89)	Technique	Agent de maitrise
1	Education	Agent d'animation	TC	Technique	Agent de maitrise
1	Systèmes d'information	Chargé de projets numériques	TC	Technique	Technicien

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants,
Vu le tableau des emplois adopté en conseil de communauté de la communauté d'agglomération,
Considérant la nécessité de créer ou modifier les emplois au tableau des effectifs,

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 081-200066124-20261012-241_2026-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** les créations, modifications et suppressions au tableau des effectifs des postes tel qu'annexé et que précisé ci-dessus,
- **dit** que ces emplois permanents pourront éventuellement le cas échéant, être pourvus par un agent non titulaire sur le fondement des articles L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique,
- **décide** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés, au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- **donne** tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote Pour :	75
Vote Contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 23 OCT. 2026

- publication - mise en ligne
Le 23 OCT. 2026

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Le Secrétaire de séance,
Nicolas GERAUD

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 081-200066124-20261012-241_2026-DE